



Sainte-Foy-la-Grande

Au fil de la Dordogne, porte du Périgord

Lettre d'information #3 - janvier 2021

Chères Foyennes, chers Foyens,

Je suis heureuse de vous exprimer en mon nom et celui des membres du conseil municipal, nos vœux les plus chaleureux, de bonheur, de santé, et de réussite pour vous-mêmes ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

C'est dans un contexte inédit, lié à la pandémie de coronavirus, que notre nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions, le 28 mai dernier. Avec l'aide des agents municipaux, nous nous attachons à répondre au mieux à vos demandes ou à vos difficultés, à vous protéger et à vous proposer un environnement de qualité. Ainsi, vous pouvez nous rencontrer tous les matins à la mairie, nous croiser au sein de rues plus propres. Les services à la population ont été améliorés, l'embellissement de la ville s'accroîtra avec un fleurissement de printemps, les animations culturelles et estivales, comme les Jeudis de la Bastide, se préparent dès maintenant.

Depuis notre arrivée, nous avons œuvré ardemment pour que Sainte-Foy-la-Grande soit reconnue comme ville « locomotive » du Pays Foyen, avec notre plan d'action ambitieux, construit avec vous et pour vous.

Ce plan d'action devient désormais concret : l'Etat a sélectionné notre ville pour le programme « *Petites villes de demain* », nous allons signer au printemps avec le Département de la Gironde le contrat « *ville d'équilibre* », nous avons été retenu par la région Nouvelle Aquitaine au titre du programme « *Revit* ». Nous allons donc obtenir des soutiens techniques et financiers pour accompagner notre projet qui vise à améliorer votre cadre de vie, et rendre attractive et dynamique notre belle bastide.

En ce début d'année, nous n'avons malheureusement pas pu nous réunir pour notre traditionnelle cérémonie d'échange de vœux et nos pensées vont vers celles et ceux qui sont touchés par cette pandémie. Nous remercions pour leur engagement les personnels soignants et tous les acteurs de la solidarité, et nous renouvelons tout notre soutien aux commerçants locaux, tout particulièrement les restaurateurs, les cafetiers et les acteurs du monde associatif, culturel et sportif qui sont contraints dans leur activité.

Malgré ce contexte morose, nous devons nous projeter vers un avenir solidaire et dynamique. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous inviter, le 28 mai en soirée, à l'occasion de la fête des voisins, pour partager, si la situation sanitaire nous le permet, un moment de convivialité et d'information sur notre première année de mandature.

Chères Foyennes, Chers Foyens, prenons soin les uns des autres, avançons ensemble, dans la solidarité, afin que l'année 2021 voit solutionner la crise sanitaire et nous redonne espoir et confiance en l'avenir.



Toujours à vos côtés,

Christelle GUIONIE

Maire de Sainte-Foy-la-Grande, Conseillère départementale du Réolais et des Bastides

Ça arrive en 2021...

- Lutte contre la prolifération des pigeons
- Collecte des emballages en porte-à-porte
- Nouveau site web www.saintefoylagrande.fr
- Fleurissement de la ville et des arbres fruitiers
- Concerts, animations saisonnières et expositions
- Remise en état des canalisations rue Jean-Jacques Rousseau
- Fin des points d'apport volontaires pour rendre la ville plus propre
- Réaménagement du carrefour de l'hôpital en partenariat avec la commune de Pineuilh
- Sept commissions extra-municipales ouvertes aux Foyennes et Foyens
- Renforcement de la coopération avec les communes voisines et mutualisation de matériel et de personnel
- Et toujours une permanence tous les matins des adjoints en mairie à l'attention des Foyens, entrepreneurs, associations



Commerces & associations : de nouvelles installations depuis 2020

Bienvenue aux nouveaux commerçants, entreprises, artisans, professions libérales et associations foyens !



ARTHURIMMO 43 rue Victor Hugo (*changement d'enseigne*)

AUDITION BALET 14 place Broca

AUTOS COMMERCE EUROPE 50 boulevard Larégnère

COME IN ITALIA 95 bis rue Victor Hugo (*déménagement*)

CRD3D [entreprise de construction] 4 rue des bains

EDEN PLACE [prêt-à-porter] 54 rue Victor Hugo

GUERITE 25 rue de la République (*déménagement*)

HISTOIRE DE JOUETS 23 rue de la République (*agrandissement*)

HORLOGERIE FOYENNE 27 rue Louis Pasteur

L'ABSTRAIT [restaurant] 97 rue Victor Hugo

LMV [agence immobilière] 5 rue de la République

METS ET VINS [restaurant] 52 rue de la République

O'FAIRY CAKE [desserts] 46 rue de la République

PHARMACIE DE GUYENNE 2 boulevard Charles Garrau (*déménagement*)

SAVEURS D'AILLEURS [restaurant] 118 rue Victor Hugo

TABAC CARTERIE COUTOU 30 rue de la République (*changement de propriétaires*)

Victor DUFRAISSE [ostéopathe] 1 Allée Michel de Montaigne

COLLAB'ART [association] 1 place Gambetta

COLLECTIF PAMPA [association] 44 rue Alsace Lorraine

CYCLES ET PARTAGE [association] 44 rue Alsace Lorraine

COLLECTIF ALFONCE [association] 44 rue Alsace Lorraine

Association de PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PAUL BERT 44 rue Alsace Lorraine

ICARIA EDITIONS [association] 16 rue Denfert Rochereau

INSTITUT D'ECOLOGIE SOCIALE ET DE COMMUNALISME [association] 44 rue Alsace Lorraine

JARDINS SAUVAGES [association] 44 rue Alsace Lorraine

JEUNESSE DU PAYS FOYEN [association] 44 rue Alsace Lorraine

UNIGAIA, fabrique de solutions [association] 44 rue Alsace Lorraine

Espace réservé à l'expression de l'opposition

Cher(e) foyen(ne)s,

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette année 2021, qu'elle puisse être synonyme d'espoir et de retour à une vie normale, afin que nous nous retrouvions. Nous avons une pensée particulière pour nos commerçants et restaurateurs.

En 2021, vous pourrez compter sur nous pour soutenir les projets municipaux quand ils iront dans le sens de l'intérêt général mais nous demeurerons intraitables si tel n'était pas le cas.

Concernant l'augmentation de 18% de l'USTOM, nous dénonçons ce choix de la nouvelle équipe. D'autres options étaient possibles mais la majorité a préféré augmenter la facture.

Malheureusement nous ne pouvons pas débattre en conseil et sommes systématiquement écartés des manifestations et décisions.

Sur ce plan aussi la situation devra changer en 2021 !

Prenez soin de vous.

Le site de votre commune fait peau neuve

www.saintefoylagrande.fr

SAINTE-FOY-LA-GRANDE
La bastide de Gironde en bord de Dordogne, porte du Périgord

Accueil • En Mairie • Pratique • Culture et loisirs • Activités éco, emploi

SAINTE-FOY-LA-GRANDE A LA UNE

Dernières Infos

Le Service des impôts change d'adresse
5 janvier 2021

Info pratique : la permanence du service des impôts est désormais...

Plus ergonomique, plus complet, plus interactif...

Ce nouveau site Internet répondra au mieux à vos attentes et vous orientera le cas échéant vers le bon interlocuteur.

Vous y trouverez les dernières actualités en page d'accueil, des informations pratiques selon votre situation et vos besoins...

Changement d'adresse de la Trésorerie

Les services de la Trésorerie de Sainte-Foy-la-Grande sont transférés depuis le 2 janvier 2021. Pour tout renseignement concernant vos impôts ou vos factures locales, un agent des Finances Publiques vous accueille à l'espace France Services de Sainte-Foy-la-Grande (12 boulevard Charles Garrau) :

du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous et de 14h à 17h sur rendez-vous
05 57 48 60 90 - franceservices-stefoy@paysfoyen.fr

Question relative à vos impôts :

Vous pouvez contacter le Service des Impôts des Particuliers de Libourne :

0 809 401 401 ou 05 57 25 44 44
impots.gouv.fr à la rubrique contact.

Question relative à une facture locale :

Vous pouvez joindre le service Gestion Comptable de Rauzan :

05 57 84 14 42 - t033068@dgfip.finances.gouv.fr

Pour un règlement en espèces

(max. 300€) ou par carte bancaire :
rendez-vous chez un buraliste agréé affichant le logo →

Trois points de paiement à Sainte-Foy-la-Grande :

- Bar Tabac de la Halle - 4 place de la Halle
- Tabac Carterie Coutou - 30 rue de la République
- Le Talent Foyen - 60 rue Victor Hugo



Évolution de la collecte de vos déchets recyclables



L'équipe municipale a choisi de supprimer progressivement les bornes d'apport volontaire dans lesquelles vous deviez porter vos emballages pour qu'ils soient recyclés.

Votre foyer sera dorénavant doté d'un conteneur (ou à défaut de sacs jaunes) qui sera collecté tous les 15 jours en porte à porte, en même temps que vos ordures ménagères.

Cette mesure était un engagement de campagne de Madame le Maire, Christelle Guionie, conforme aux demandes de l'association des usagers. Il s'agit d'un service supplémentaire dont la commune était la seule du territoire jusqu'alors exclue, par choix de l'équipe municipale précédente.

Eau & assainissement : changement des contrats

La gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif a changé au 1^{er} janvier 2021 pour regrouper l'ensemble du territoire communautaire. Le Pays Foyen comptera donc un seul délégataire pour l'eau potable (hors Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt) et également un délégataire unique pour l'assainissement collectif.

La Communauté de Communes du Pays Foyen a lancé une procédure de mise en concurrence et de négociations dès avril 2019, avec l'appui technique du Cabinet GETUDES. Lors du conseil communautaire du 3 décembre dernier :

- la gestion du service d'eau potable a été confiée à la société SOGEDO pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- la concession du service d'assainissement a été attribuée à VEOLIA EAU pour une durée de 12 ans pour l'ensemble des communes relevant de l'assainissement collectif.

Comment se passe la transition Suez / Sogedo pour l'abonnement au réseau d'eau ?

SUEZ facturera en janvier 2021 le solde de la consommation jusqu'au 31 décembre 2020 pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Au mois de mars 2021, vous recevrez une facture SOGEDO pour la part abonnement du premier semestre 2021, pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Vos nouveaux contacts
EAU POTABLE : sogedo
service d'urgence : 05 57 43 60 47
service clientèle : 05 57 84 14 43
ASSAINISSEMENT : VEOLIA EAU
service urgence et clientèle :
05 61 80 09 02 (24h/24 et 7j/7)

Pour les abonnés dont les factures étaient prélevées mensuellement par SUEZ, le prélèvement automatique prend fin, il est en effet interdit de transférer une autorisation de prélèvement. Vous devrez donc contacter SOGEDO en mars 2021 pour mettre en place le prélèvement automatique mensuel. Pour les abonnés non encore mensualisés, il est conseillé de souscrire au prélèvement automatique afin de bénéficier de mensualités régulières.

Par la suite, grâce à la mise en place du nouveau service de radio-relève des compteurs d'eau des abonnés, les futures périodes de facturation s'établiront progressivement en janvier et en juillet de chaque année.

Nouveau dispositif au bénéfice de Sainte-Foy

Le programme *Petites villes de demain* vise à financer les projets de communes exerçant des fonctions de centralité sur leur territoire environnant et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Sainte-Foy-la-Grande fait partie des 1 000 communes de moins de 20 000 habitants qui seront accompagnées pendant 6 ans (2020-2026) par l'État, le département, la région, la banque des territoires et de nombreux autres partenaires publics.



Le programme se base sur 3 éléments :

- soutien en ingénierie pour accompagner la commune dans le montage et la concrétisation de son projet "Sainte-Foy-la-Grande demain commence aujourd'hui";
- accès au réseau du « Club des Petites villes » pour un échange d'expériences et de bonnes pratiques ;
- obtention de financements sur des projets aux thématiques ciblées et ayant comme priorité l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Ce dispositif est enrichi de plusieurs partenariats au niveau national, d'une part financiers avec la Banque des territoires ou encore l'Agence nationale de la cohésion des territoires, d'autre part à travers des acteurs majeurs tels que l'Association des Maires de France (AMF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Au niveau local, la région Nouvelle Aquitaine et le département de la Gironde sont d'ores et déjà engagés dans des dispositifs et dynamiques de soutien aux petites centralités. Leur partenariat est ainsi indispensable pour mettre en cohérence les programmes existants avec celui des « Petites villes de demain ».

Inscrivez-vous aux commissions extra-municipales

L'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet la création de commissions extra-municipales consultatives, composées d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, notamment habitants et représentants d'associations. Chaque commission est présidée par un membre du conseil municipal désigné par le maire. Ces commissions sont créées par délibération du Conseil Municipal et composées de citoyens concernés par les sujets traités : elles permettent de les associer à la vie communale et de favoriser leur dialogue avec les élus, de faire appel aux compétences des habitants de la commune et plus globalement de faire vivre la démocratie locale.

Lorsque la situation le permettra, Madame le Maire réunira l'ensemble des participants pour annoncer le lancement de ces commissions.

ÉCONOMIE

- ✓ Animation du centre-ville
- ✓ Création d'une agence/office de soutien au commerce de proximité et à l'artisanat
- ✓ Création d'une maison des artisans, métiers d'art et bâtiment

AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, SPORTS

- ✓ Jeunesse

PROXIMITÉ, CITOYENNETÉ, ANIMATION

- ✓ Animation

ENVIRONNEMENT, CULTURE, ASSOCIATIONS, PATRIMOINE

- ✓ Environnement
- ✓ Culture
- ✓ Patrimoine

Faites connaître votre souhait de participer à l'une ou plusieurs de ces commissions en vous présentant en mairie ou par mail à mairie@saintefoylagrande.fr

Les langues à l'honneur à Paul Bert



① Drichty dispense des cours d'anglais aux élèves de l'école Paul Bert, dès la maternelle.

② Des cours de français sont ouverts gratuitement pour tous les adultes le mardi à 9h et 13h30, et le jeudi à 14h (créneaux cumulables).

③ Des cours d'entretien de la langue d'origine sont proposés aux enfants le mercredi matin sous contrôle de l'Éducation Nationale

Renseignements :
École Paul Bert 05 57 46 08 82

